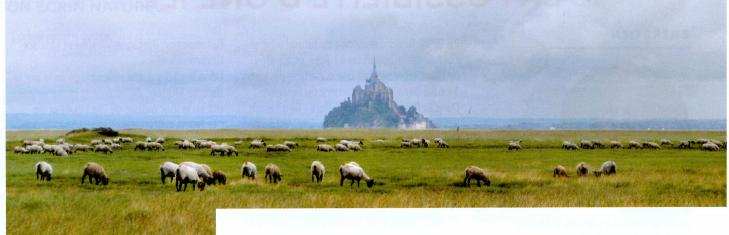
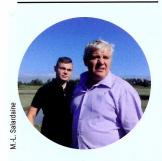
## LES MOUTONS DES PRÉS-SALÉS AUX SERVICES DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL



## **ENTRETIEN**



Yannick FRAIN (à droite), Président de l'AOP « Prés-Salés du Mont-Saint-Michel » :

Toute Appellation d'Origine Protégée est gérée par un Organisme de défense et de gestion (ODG), présenté sous la forme d'un syndicat professionnel. Le rôle de l'ODG a été d'écrire le cahier des charges et de porter la démarche de reconnaissance jusqu'au niveau européen. Il a en charge la mise en place d'outils de contrôle pour vérifier le respect du cahier des charges par les opérateurs habilités AOP. L'ODG doit aussi assurer la promotion de son appellation, ainsi que la défense de son nom, de son produit, et veiller à conserver un terroir qui ne mettra pas en péril la production sous AOP. 99

Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel, appelés herbus, sont un des patrimoines naturels les plus remarquables du littoral français. Sur près de 4 100 ha, ces marais sont composés d'une grande diversité d'espèces et d'associations végétales qui s'organisent notamment en fonction de la durée et de la fréquence d'immersion par la marée. Ces habitats jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes littoraux, notamment du fait de leurs caractéristiques de productivité, mais aussi de leurs fonctions d'accueil et de ressources pour nombre d'espèces (oiseaux, poissons, insectes, microorganismes marins, etc.) et in fine de toute la chaine trophique de la baie.

Les espèces végétales les plus remarquables composant cet habitat sont les Salicornes, les Spartines, la Puccinellie et les Obiones. Le chiendent maritime, naturellement présent en haut de l'herbu, a tendance à coloniser ces espaces et à en modifier la biodiversité végétale en uniformisant les associations végétales.

Pour la gestion de ces marais salés, il s'agit désormais de maintenir les différentes fonctionnalités de cet écosystème (transfert de matières vers l'écosystème côtier, rôle de nourricerie pour les poissons, accueil de l'avifaune, etc.) par une gestion différenciée de l'espace (marais pâturé/non pâturé, fauche, etc.) pour réussir à conserver et favoriser l'accueil des espèces animales et végétales

à forte valeur patrimoniale (Bernache cravant, Canard siffleur, Pipit farlouse, Obione pédonculée, habitats à Salicornes, etc.) tout en tentant de limiter l'expansion du chiendent.

Sur ces espaces ouverts, l'élevage d'agneaux de prés-salés remonte à plusieurs siècles. Ce pastoralisme adapté aux conditions particulières de l'herbu, permet de répondre aux objectifs écologiques fixés notamment par le document d'objectifs Natura 2000.

Le Conservatoire, en lien très étroit avec son gestionnaire, le département d'Ille et Vilaine, s'est positionné dès 2014 sur ce secteur avec l'acquisition d'une ferme proche des herbus pour y créer un élevage ovin et l'attribution de près de 1 800 ha d'herbus. Le troupeau ainsi constitué a pu intégrer l'association des élevages d'agneaux AOP "Prés-Salés du Mont-Saint-Michel".

L'association travaille dans le cadre d'une Appellation d'Origine Protégée qui est une reconnaissance européenne de la qualité et de l'exigence nécessaire pour produire des agneaux de prés-salés.

Début 2019, le Conservatoire et le département œuvreront au côté de cette association pour maintenir un usage pastoral des herbus encore plus adapté aux spécificités écologiques de ces espaces fragiles. Cette gestion agro-pastorale sera intégrée aux actions du futur plan de gestion des herbus de la baie du Mont-St-Michel.

## CONTACTS:

Conservatoire du littoral : g.hervouet@conservatoire-du-littoral.fr, AOP «Prés-salés du Mont-Saint-Michel » : contact@aop-pressales-montsaintmichel.fr, Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : jean-francois.lebas@ille-et-vilaine.fr